

Réunion téléphonique du 21 février 2018

P.V. n° 14

Présents : MM. MASSON – DEMARET - FAURE.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 20234007 – Poule D – E.S.A. Aytré – La Rochelle Villeneuve F.C. / G.J. Val de Vonne du 25/02/2018
Courriel de l'E.S.A. Aytré du 20/02/2018 informant de son forfait général.

La Commission déclare le **forfait général de l'E.S.A. Aytré – La Rochelle Villeneuve F.C.**

Amende de 180 euros pour forfait général à l'E.S.A. Aytré.

Les clubs devant rencontrer cette entente seront exempts aux dates prévues au calendrier.

U16 REGIONAL 1 – SECTEUR SUD

Match n° 19488401 – Poule B – E.S. Bruges / A.S. Le Haillan – F.C. de St-Médard en Jalles du 17/02/2018
Courriel de l'A.S. Le Haillan du samedi 17/02/2018 à 02h25 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Le Haillan – F.C. de St-Médard en Jalles.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. Le Haillan (2^{ème} forfait).

U14-U17 FEMININES A 8 - SECTEUR SUD

Match n° 20192021 – Poule Unique – F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne / Prigonrieux F.C. – Pays Eyraud
Le Fleix St-Pierre d'Eyraud du 17/02/2018

Courriel du F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne du vendredi 16/02/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD